

Lescauderon (Le Scauderon, Lescaudron) (non cité au procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Les Lescauderon sont implantés en la paroisse de Batz. Ils ne paraissent pas en possession d'une seigneurie. La figure marquante est celle d'Ernaud Lescauderon qui prend, au moins à deux reprises, la recette ordinaire de Guérande. La famille semble disparaître au cours du XVI^e siècle.

Le 6 décembre 1413, Jeanne Boni (?) rend un aveu, au duc, en son nom et pour ses enfants nés de son mariage avec feu Jouhan Lescauderon (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462).

Le 27 décembre 1428, Éon Lescauderon et Guillemette, son épouse, déclarent ce qu'ils tiennent de la seigneurie d'Escoublac à cause d'elle, soit : un « ediffice de meson » au bourg d'Escoublac, 18 seillons et deux pièces de terre, 13 planches et 4 tronçons de vigne et devoir 8 s 7 d et une part de « bieins » (*ibid.*, E 1227/6).

Dans le rentier du domaine ducal de Guérande, rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, se lit « Guillo Lescauderon par Éon Lescauderon » (*ibid.*, B 1489 A], f^o) ainsi que le nom de Morice Lescauderon (*ibid.*, B 1489 [A], f^o 81).

En 1452, Ernault Lescauderon est à la tête de la recette ordinaire de Guérande. Avec le duc Pierre II, la régie fait un retour en force comme mode de gestion du domaine ducal, puis le système est remis en cause en 1450 ; toutefois les noms des gestionnaires du domaine restent ignorés entre 1452 et 1457. Cependant, la ferme semble rapidement être réintroduite. Ernaud Lescauderon, dont est connu le « dial » de 1452, se présente comme « receveur et fermier », sans plus de précision (*ibid.*, B 1489 A], f^o 138 ; KERHERVE, *Les gens...*). Il exerce comme notaire entre le 11 février 1459 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 577) et le 7 novembre 1481 (*ibid.*, B 1462 ; une dizaine d'occurrences entre ces dates).

Le 5 janvier 1473, Ernaud Lescauderon est accusé par Jean de Kerguisec et son neveu Pierre, « proches parents et lignagiers » d'Yvonne de Kermelec, héritière de Pierre de Kermelec, d'« abus et faulx donné entendre d'estre du lignage de ladict mineure » afin d'obtenir sa garde, et, une fois celle-ci obtenue, de s'être emparé de « tous les biens meubles, lectres et enseignements », ce qui pourrait porter préjudice « à elle et sa postérité ». La

dénonciation est prise en considération et il est ordonné de mettre la jeune fille en « la main du duc » puis en « seure garde » et il est interdit de conclure son mariage pendant « ladite garde » (*ibid.*, B 7, f° 2-2 v°). Nous ignorons l'issue de cette affaire.

Le 1^{er} septembre 1467, Ernault Lescauderon et Marie de Muzillac, son épouse, sont en procès avec Pierre Le Comte, « de Careil » (*ibid.*, B 5, f° 118 v°, scellé le 5 septembre). Le 23 octobre 1476, Ernaud Lescauderon est veuf de Marie de Muzillac et garde naturel de leur fille (*ibid.*, B 1450). Marie de Muzillac est la sœur de Jean de Muzillac, seigneur de Coëssal (*ibid.*, B 1519, f° 2019).

En 1477, et jusqu'au 1^{er} octobre 1481, Ernaud Lescauderon, Pierre de Kerguisec et Greffin Hillari sont sous-fermiers de la recette ordinaire de Guérande qui dépend de la ferme « de la prévôté de Nantes » (*ibid.*, B 8, f° 130, ; KERHERVE, *Les gens...*, et sur le rentier de 1477 est écrit en marge au f° 1, « le rentier sur le lequel Ernaud Lescauderon, fermier de la recette ordinaire de Guérande, faisait sa recette » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 B], f° 1).

Ernaud Lescauderon décède avant le 22 septembre 1496 ; en effet, à cette date une pièce de vigne au clos Dreseguy appartient aux héritiers d'Ernaud Le Scauderon (*ibid.*, B 1443).

En 1495, dans le « pourvoay » (dénombrement) de ce qui est tenu de la seigneurie de Campsillon dans la paroisse de Batz, est cité Alain Laic douarain d'Azelize, femme d'Éon Lescauderon (*ibid.*, 1 E 260, f° 23 v°-24 v°)

Le 7 septembre 1495, le chapitre de la collégiale Saint-Aubin Guérande reçoit de Jean Calon et de Pierre Le Pennec 312 livres 5 sous 10 deniers pour l'affranchissement de 25 livres de rente que Ernault Lescauderon et Guillaume Panto avaient vendu au chapitre (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 114).

En 1513, lors la réformation de la noblesse de la paroisse de Batz, est recensé Michel « Lescadron » fils d'Ernaud (Bibli. mun. Nantes, ms 1823, f° 31 v° ; « Poignée de titre et de documents par un baigneur du Pouliguen, 1590-1889 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t 33, 1894, p 114 et site « Archives remarquables »).

Est encore connu « messire » Jean Lescauderon qui est prêtre. Il est présent en mai 1517 à la confrérie de Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. 1, f° f° 42 v°). Il est encore cité le 5 septembre 1523, et est alors

en procédure avec Mahé Porsal (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 28, f° 159). Le 18 mars 1531, Jean Lescauderon, prêtre, et Guyon Guilloré sont en procès avec François du Dreseuc (*ibid.*, B 33, f° 45 v° ; et encore f° 117) et le 28 juin 1531, François du Dreseuc comme curateur de Jeanne Guillon obtient évocation au conseil pour sa femme contre maître Jean Lescauderon (*ibid.*, B 33, f° 117).

Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, t. II, p. 29) cite, à tort, vers 1478, Olive Lescauderon, épouse d'Olivier Le Boteuc.

Autre Lescauderon :

Le 4 janvier 1494, Olivier Le Boteuc et Guillemette Lescaudron passe un contrat de vente avec « Olivette Gueuzan » (Guénézant). (ROSMORDUC, *op. cit.*, *ID.*, *ibid.*, t. 1, p. 29.

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Lescauderon (Le Scauderon, Lescaudron) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024